

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2024-23

Le Conseil d'administration, réuni le 28 juin 2024 à 14h00 sur convocation du Président de l'université Paris Cité adressée le 21 juin 2024 ;

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu La partie 6 du code du travail organisant la formation continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;
- Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 « Loi de modernisation sociale » ;
- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son Avenir Professionnel » et ses décrets de décembre 2018 ;
- Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu le décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI, en tant que Président de l'établissement ;
- Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2023-16 du 15 mars 2023 « Formation Tout au Long de la vie (FTLV) et Formation Continue Universitaire (FCU) : principes généraux et tarification FTLV 2023-2024 ».

**Point de l'ordre du jour : 2.7. Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) : Principes généraux et tarification FTLV 2024-2025 (vote pour approbation)**

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les principes généraux et la tarification FTLV 2024-2025 tels qu'annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 28  
Quorum : 14  
Nombre de membres participant à la délibération : 26  
Abstention : 1  
Votes exprimés : 25  
Contre : 0  
Pour : 25

Fait à Paris, le 04 JUIL. 2024

Le Président de l'université

Édouard KAMINSKI

*En application des articles L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université Paris Cité et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction générale déléguée aux affaires juridiques.

Affiché le :

04 JUIL. 2024

Transmis au recteur le :

04 JUIL. 2024



## Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) & Formation Continue Universitaire (FCU) Principes généraux et tarification FTLV 2024-2025

### Préambule

La formation professionnelle de l'université Paris Cité s'adresse à un public varié : salariés, travailleurs indépendants, professions libérales, demandeurs d'emploi, retraités, particuliers. Elle s'inscrit, tout comme la formation initiale, dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir, d'actualiser et de développer ses connaissances et compétences, favorisant ainsi son évolution et sa qualification professionnelle tout au long de sa vie.

La loi du 5 septembre 2018 a modifié en profondeur les règles régissant la formation professionnelle continue avec, en particulier, la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) monétisé, ainsi que les circuits de financement, notamment pour l'apprentissage.

Les activités de formation professionnelle sont soumises aux exigences du Référentiel National Qualiopi et font l'objet de contrôles qualité ou contrôles de service fait par les financeurs de la formation professionnelle.

### Le public relevant de la formation professionnelle (FP) est défini comme suit :

Les personnes qui sont en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle et qui s'inscrivent à des formations pour développer leurs compétences ou obtenir un diplôme nécessaire à leur employabilité relèvent de la FP.

Ce public paye un tarif de formation spécifique et est conventionné (prise en charge par un tiers financeur soit une personne morale) ou contractualisé (financement individuel soit une personne physique).

La Formation professionnelle est toujours liée à un conventionnement ou une contractualisation (relation contractuelle bilatérale ou tripartite). Les apprenants sont appelés « stagiaires de la formation professionnelle », ou « apprentis » le cas échéant.

NB1 : Les DU-DIU relèvent, par définition, du champ de la formation professionnelle, tout en pouvant être accessibles à un public inscrit en FI.

NB2 : L'apprenant sous statut de demandeur d'emploi est inscrit obligatoirement sous le régime de la formation professionnelle. Dans le cas contraire, il serait résilié de France Travail qui interdit le double statut Etudiant / Demandeur d'emploi. Le régime FP permet de conventionner avec France Travail (avec ou sans prise en charge) et de délivrer les documents obligatoires demandés (attestations d'entrée en formation, assiduité...)

NB3 : Les tarifs sont valables :

- du 01/09/2024 au 31/08/2025 pour les formations organisées sur l'année universitaire,
- du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les formations organisées sur l'année civile.

### Article 1 : définition des différentes catégories de publics de formation professionnelle

#### 1.1 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des diplômes nationaux (BUT, L, LP, M, D, DE, DAEU, Doctorat, Diplôme d'ingénieur), alternance inclus

##### 1.1.1 - 7 catégories de publics sont identifiées :

FI : Formation Initiale (étudiant)

RE : Reprise d'Etudes (assimilé FI)

FA : Formation en Apprentissage

SFPA : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant

ASC : Alternant sans contrat

FPI : Formation Professionnelle en financement Individuel : CPF ou auto-financement

FPC : Formation Professionnelle Conventionnée : financement tiers



| Régime candidat   | Profils types   | Financement  | Droits nationaux                    | Frais formation   | CVEC                                | Convention / Contrat   |
|---|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| FI : Formation Initiale – Etudiant  | Etudiant, salarié ou non, n'ayant jamais interrompu ses études, non inscrit à France Travail  |  | <input checked="" type="checkbox"/> | NON   | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun  |
| Reprise d'études  | Reprise d'études non financée : personne sans CPF, n'ayant jamais travaillé (y compris à l'étranger) et non inscrite à France Travail | Aucun  | <input checked="" type="checkbox"/> | NON   | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de contrat FP (= Ft)   |
| FA : Formation en apprentissage   | Apprentissage   | OPCO (via CFA)   | NON                                 | <input checked="" type="checkbox"/><br>Tarif FA = NPEC le + élevé       | <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat d'Apprentissage (CERFA)  |
| SFPA : Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant => candidat en recherche d'un contrat en apprentissage Statut valable jusqu'à 3 mois après début de formation et 6 mois en cas de rupture du contrat d'apprentissage | Stagiaire de la Formation professionnelle Alternant   | OPCO   | NON                                 | NON   | NON                                 | Contrat SFP (signé par le CFA)   |
| Alternant sans contrat  | Alternant sans contrat  | Aucun  | <input checked="" type="checkbox"/> | NON   | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de contrat   |
| FPI : Formation professionnelle individuelle - Sans financement tiers - CPF   | Personne mobilisant son CPF privé ou en auto-financement  | CPF privé tout ou partie ou auto-financement                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br>Tarif FPI                        | NON                                 | Contrat FP ou mobilisation CPF (via la plate-forme MonCompteFormation)                   |
|   | Personne mobilisant son CPF public en heures  | CPF public tout ou partie. Justificatif de mobilisation des heures CPF à fournir |                                     |   |                                     | Convention FP  |
| FPC : FP avec prise en charge Tiers (OPCO ; France Travail ; Entreprises ; Région ; CPIR...)  | Prise en charge totale des frais de formation   | Tiers financeur (y compris France Travail)                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br>Tarif FPC                        | NON                                 | Convention FP  |
|   | Contrat de Professionnalisation / Pro A   | OPCO + Entreprise en complément le cas échéant                                   | NON                                 | <input checked="" type="checkbox"/><br>Tarif FPC ou NPEC ou niveau OPCO | NON                                 | Contrat de Professionnalisation (CERFA) / Pro A : CERFA ou avenant au contrat de travail |

### 1.1.2 - Tarifs associés aux catégories de public

Les tarifs associés aux catégories de public sont définis par des tarifs généraux et des tarifs spécifiques pour certaines formations ou certains publics. Ces tarifs sont précisés en annexes. Dans le cadre de la Réforme de la Formation Professionnelle, la tarification FA (contrat d'apprentissage) s'aligne sur les niveaux de prise en charge recommandés par France Compétences et fixés par les Branches.

Les stagiaires de la formation professionnelle qui se réinscrivent dans un même diplôme national que l'année précédente pour soutenir leur mémoire de fin d'étude, réaliser un stage ou passer des examens ou épreuves définis dans les MCCC ne sont pas redevables des frais de formation professionnelle. Ils s'acquittent en revanche des droits d'inscription nationaux si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 décembre de l'année civile de l'inscription en vigueur. **En cas de redoublement, il sera appliqué une**



proratation des frais de formation en fonction des ECTS restant à valider (hors stage et mémoire). Les droits nationaux restent redevables par le stagiaire qui redouble.'

Dans le cadre des parcours en alternance attachés à 2 mentions, les stagiaires de la formation professionnelle (FPI, FPC, Contrat de professionnalisation/ProA) et les apprentis s'acquittent, le cas échéant des frais de formation et des droits de scolarité pour une seule mention. L'inscription à la seconde mention se fait à taux zéro.

Dans le cadre de la mobilisation du CPF dans la fonction publique, le tarif appliqué correspond au tarif FPI, comme pour le CPF de droit privé. Il sera demandé une attestation de mobilisation CPF de l'établissement public. Une convention de formation professionnelle sera signée.

### 1.1.3 - Demande d'exonération partielle (hors DAEU)

Les stagiaires en financement individuel (ou CPF) ou dans le cadre d'un financement mixte (tiers financeur et autofinancement/CPF) ont la possibilité de faire des demandes d'exonération partielle des frais de formation via la commission facultaire compétente (ou IPGP), selon les critères définis dans l'arrêté relatif à ladite commission. La demande d'exonération partielle en cas de financement mixte ne peut porter que sur le reste à payer du stagiaire (autofinancement ou CPF), et dans la mesure où il s'est acquitté du 1/3 de ce reste à payer.

## 1.2 Définition des catégories dans le cadre d'inscriptions à des DU/DIU, des Formations Qualifiantes (FQ), des Certificats Universitaires de Compétences et de Connaissances (CUCC)

### 1.2.1 - Catégories de publics identifiées

#### Statuts d'inscription avec émission d'une convention de formation professionnelle

|       | Statut  | Explication   |
|-------|---|---|
| FPC   | Formation Professionnelle Conventionnée   | Apprenant bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle par un tiers financeur (à l'exception de France Travail). Cela inclut le CPF public (prise en charge établissement)   |
| FPCPA | Formation Professionnelle Conventionnée en Partenariat  | Apprenant FPC appartenant à un public cible défini dans la maquette<br>Apprenant FPC inscrit dans le cadre d'un partenariat ou d'un achat groupé  |
| FPCDE | Formation Professionnelle Conventionnée des Demandeurs d'Emploi                                 | Apprenant FPC bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle de France Travail, avec abondement ou non du CPF  |
| FPCUP | Formation Professionnelle Conventionnée pour les agents UP Cité (prise en charge service RH UP) | Apprenant Université Paris Cité bénéficiant d'une prise en charge totale par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité, avec mobilisation ou non du CPF – 20% du tarif FPC (et exonération des frais de dossier) |



## Statuts d'inscription avec émission d'un contrat de formation professionnelle

|       | Statut   | Explication   |
|-------|--|---|
| FPI   | Formation Professionnelle Individuelle                             | Apprenant payant à titre individuel sans prise en charge ou avec refus de prise en charge d'un tiers financeur  |
| FPIPA | Formation Professionnelle Individuelle en Partenariat              | Apprenant FPI appartenant à un public cible défini dans la maquette   |
| FPIDE | Formation Professionnelle Individuelle des Demandeurs d'Emploi     | Apprenant FPI justifiant d'un statut de Demandeur d'Emploi sans prise en charge de France Travail et sans mobilisation du CPF   |
| FPIP1 | Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 1 | Apprenant FPI diplômé de moins de 2 ans d'un Diplôme National ou d'Etat (donc hors DU-DIU)<br><br>Apprenant FPI justifiant d'un statut d'AHU ou de CCA ou de FFI hospitalier ou de paramédicaux ou assistant hospitalier ou praticien attaché/attaché associé<br><br>Apprenant FPI appartenant à un public précis défini dans la maquette   |
| FPIP2 | Formation Professionnelle Individuelle pour un public spécifique 2 | Apprenant FPI justifiant d'un statut d'étudiant en Licence/Master ou d'interne ou de FFI universitaire et donc inscrit à un Diplôme National ou d'Etat en formation initiale (donc hors DU-DIU) sur présentation d'un justificatif de scolarité (université ou école) de l'année en cours (ou de l'année précédente si sans inscription à France Travail ou sans contrat de travail ou non libéral). Cette tarification est applicable à l'apprenant justifiant d'un statut d'étudiant en Doctorat si celui-ci n'est pas sous contrat doctoral (donc avec un statut salarié) ou s'il n'exerce pas en parallèle une activité salariée. |
| FPCPF | Formation Professionnelle CPF                                      | Apprenant payant à titre individuel par mobilisation totale ou partielle de son CPF privé via la plate-forme MonCompteFormation   |
| FPIUP | Formation Professionnelle Individuelle pour les agents UP Cité     | Apprenant Université Paris Cité payant à titre individuel sans prise en charge par UPCité – 20% du tarif FPI (et exonération des frais de dossier)  |

### 1.2.2 - Tarifs associés aux catégories

Les tarifs associés aux catégories de publics pour les DU-DIU, formations qualifiantes et Certificats Universitaires de Connaissances et de Compétences sont définis pour chaque formation, et votés par les composantes (Conseil de gestion) et facultés (Conseil de faculté) de rattachement (ou IPGP).

NB : Un tarif différencié pour chaque catégorie de publics et pour chaque formation n'est pas obligatoire. Il est par exemple possible de n'avoir qu'un tarif unique pour une formation.

## Article 2 : Diplômes nationaux accessibles en formation professionnelle

### 2.1 Dispositif

Les diplômes nationaux sont délivrés au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Un diplôme national confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Les diplômes nationaux sont accessibles à toute personne ayant le niveau requis (diplômes et équivalences) pour débiter une formation, même relevant de la Formation Professionnelle.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) est une procédure de dérogation qui permet à une personne de reprendre ses études lorsqu'elle ne possède pas le niveau de diplôme prérequis.



Ce dispositif dispense du diplôme réglementaire requis pour entrer dans le niveau de formation souhaité, par la prise en compte de l'expérience professionnelle et personnelle du candidat (cf. article 7 pour les modalités).

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure de diplomation à l'issue de laquelle la personne présente devant un jury un dossier VAE (livret 2) attestant de ses acquis professionnels, correspondant au référentiel du diplôme visé (cf. article 6 pour les modalités).

La Validation des Etudes Supérieures (VES) est un dispositif national permettant de bénéficier d'acquis au sein d'une certification nationale à partir d'acquis issus d'études supérieures réalisées en France ou à l'étranger (cf. article 8 pour les modalités).

## 2.2 Tarifs

Le tarif est composé des droits du diplôme national (ou droits d'inscription) équivalent Licence ou Master ou Doctorat ou DE de santé (tels que les Capacités, CES, DFM, DIPA...) et diplôme d'ingénieur et défini par le MESR chaque année, auxquels s'ajoutent le tarif FP selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.1). Le montant associé est défini par formation.

⇒ Ces tarifs généraux et spécifiques sont précisés dans les Annexes 1 à 6.

## Article 3 : Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

### 3.1 Dispositif

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur permet aux universités de délivrer, sous leur responsabilité, des diplômes d'universités ou inter-universitaires.

Les diplômes d'université (DU) peuvent être délivrés conjointement par plusieurs établissements avec un ou plusieurs autres établissements et sont alors appelés diplômes inter-universitaires (DIU). Ils visent à perfectionner ou à actualiser des compétences dans un domaine particulier afin de répondre à des problématiques de terrain. Ils sont destinés aux personnes en activité professionnelle (public relevant de la Formation Professionnelle), et peuvent être accessibles au public de Formation Initiale.

Les DU et DIU ne sont pas soumis à une habilitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils sont délivrés directement au nom d'Université Paris Cité, contrairement aux diplômes nationaux qui sont délivrés au nom du Ministère.

À l'image de leur statut très particulier, les DU/DIU ont souvent vocation à illustrer une formation inédite, spécialisée, voire innovante.

Par principe, tous les apprenants inscrits à un DU-DIU relèvent de la Formation Professionnelle, exception faite de certains DU et DIU qui s'adressent spécifiquement à un public d'étudiants de formation initiale. Ces DU / DIU en formation initiale permettent aux étudiants d'acquérir des compétences notamment dans un domaine professionnel (DU AGIRPRO), d'assurer une réorientation réussie en Licence (DU PAREO), de bénéficier de remises à niveau permettant une intégration réussie en licence...

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des DU-DIU, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de diplôme.

### 3.2 Tarifs

Par principe, le public inscrit dans un DU relève de la formation professionnelle et s'acquitte :

- de frais de dossier forfaitaires de 300€ (ce montant est fixé par le Conseil d'Administration d'Université Paris Cité)
- de frais de formation définis en fonction de la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2.1). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.



#### Par exception :

- DU FI : les DU-DIU de la liste DU FI s'adressent spécifiquement à un public en formation initiale. Des droits d'inscription nationaux de niveau Licence, des frais de dossier de 300 € ou une exonération totale de ces frais peuvent être appliqués. Des frais de formation peuvent éventuellement s'ajouter (proposition au CA à la demande des composantes et facultés de rattachement)
- DU dérogatoires : les DU-DIU de la liste dérogatoire peuvent s'adresser à un public mixte FI-FC et sont considérés comme tels car ils appliquent une dérogation à l'application des 300 € de frais de dossier (soit à 0 €, soit un autre montant). Chaque formation doit justifier cette demande de dérogation. La décision d'accorder ou non la dérogation est à l'appréciation du CA après avis motivé des composantes et facultés. Les frais de formation sont, comme pour tous DU, validés par les conseils de facultés.

Cas particulier des inscriptions internes pour des personnels Université Paris Cité qui s'inscrivent à un DU-DIU avec prise en charge ou non de la formation par le Département Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité :

- Exonération des 300 € de frais de dossier
- Tarification spécifique FPCUP ou FPIUP octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif FPC ou FPI en vigueur

⇒ La liste des DU/DIU en formation initiale et leur tarification, ainsi que la liste des DU dérogatoires figurent à l'annexe 12

L'exonération de ces frais de dossier de 300 € est de droit pour un étudiant ou un stagiaire déjà inscrit dans un Diplôme National ou Diplôme d'Etat ou Diplôme d'Etudes Supérieures à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire et qui, à ce titre, a déjà payé des droits d'inscription (hors alternance).

En cas d'inscriptions multiples dans plusieurs DU-DIU à Université Paris Cité ou IPGP sur la même année universitaire, le principe de dégressivité des frais de dossier est appliqué et le stagiaire qui s'est acquitté des frais de dossier pour un premier DU-DIU est exonéré de 50 % des frais de dossier pour un 2ème DU-DIU, et de 100 % des frais de dossier au-delà de 2 inscriptions en DU-DIU.

### **3.3 Demande d'exonération partielle**

Les stagiaires en financement individuel peuvent déposer un dossier de demande d'exonération partielle des frais de formation auprès de la commission d'exonération et de remboursement facultaire (ou IPGP) et selon les critères définis dans l'arrêté de ladite Commission.

## **Article 4 : Formations qualifiantes (FQ)**

### **4.1 Dispositif**

Une formation qualifiante permet d'acquérir une expertise, de nouvelles compétences, et d'accroître sa qualification, sans délivrance d'un diplôme final. Elle permet d'obtenir un certificat de réalisation attestant l'acquisition de compétences. Les formations qualifiantes non diplômantes ont une visée professionnelle plus immédiate, elles ne débouchent pas sur un diplôme ou un titre mais elles permettent d'obtenir une attestation de suivi.

Les formations qualifiantes sont souvent de courte durée et excèdent rarement quelques jours et peuvent être également appelées Actions Courtes, même si la durée ne définit pas en soi ce type de formation.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité de création, modification et suppression des FQ, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

### **4.2 Tarifs**

Les tarifs des formations qualifiantes de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les formations qualifiantes.



## **Article 5 : Certificats universitaires de Connaissances et de Compétences (CUCC)**

### *5.1 Dispositif*

Le CUCC est une formation qualifiante dont l'acquisition des compétences est garantie par l'Université au moyen d'une évaluation.

Un CUCC doit préciser dans sa maquette pédagogique les modalités de validation des compétences, permettant ainsi de délivrer au stagiaire le document adéquat. Les modalités de contrôle et de validation des connaissances et des compétences sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la formation.

Lorsqu'un stagiaire a satisfait aux conditions de validation d'un CUCC, un parchemin Université Paris Cité lui est remis, précisant l'intitulé de la formation, les dates, le volume horaire, la nature de l'action et qui stipule l'ensemble des connaissances et des compétences acquises et validées par le stagiaire.

Il existe un cadrage statutaire Université Paris Cité des CUCC, voté en Sénat Université Paris Cité. Ce cadrage précise les prérequis et conditions de création, modification et suppression de ce type de formation.

### *5.2 Tarifs*

Les tarifs des CUCC de l'université sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini pour chaque formation, et voté par les composantes et facultés de rattachement (ou IPGP), via les conseils de faculté.

Il n'y a pas de frais de dossier ou de droits d'inscription pour les CUCC.

## **Article 6 : Formations en alternance**

### *6.1 Dispositif*

Il s'agit d'un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent entre une structure d'accueil et l'université. L'alternance permet de développer un savoir-faire et un savoir-être adaptés au monde de l'entreprise tout en préparant une certification professionnelle enregistrée au RNCP.

La synergie université/structure d'accueil offre la garantie d'une solide formation en adéquation avec le métier choisi.

L'alternant possède un statut de salarié à part entière, perçoit une rémunération de la part de sa structure d'accueil et cotise.

L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Les 2 conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise

Conformément aux articles L6221-1 à L. 6227-12 du Code du travail, *le contrat d'apprentissage* concerne les personnes jusqu'à 29 ans révolus. Le contrat est d'une durée minimale de 6 mois. La réalisation du contrat à l'étranger est possible, pour une durée qui ne peut excéder 1 an ni la moitié de la durée totale du contrat. Il permet de préparer des diplômes enregistrés aux Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Conformément aux articles L6325-1 à L6325-25-1 du Code du travail, *le contrat de professionnalisation* concerne :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ;
- Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et inscrits à France Travail
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).





**Le contrat de professionnalisation a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue :**

- diplôme ou titre professionnel enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP ;
- certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche ;
- qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

Les étudiants étrangers (de nationalité européenne et de nationalité non européenne) doivent également respecter la limite d'âge de 25 ans révolus.

La durée minimale du contrat de professionnalisation est de 6 mois minimum et peut être portée à 3 ans maximum (en phase d'expérimentation). Les contrats de professionnalisation peuvent être réalisés à l'étranger pour une durée maximale d'un an. Dans ce cas la durée du contrat peut être portée à 24 mois dont 6 mois de contrat au moins réalisés en France.

Selon les articles L5221-5 du code du travail, R52221-1 à R52221-7 du code du travail, décret 2021-360 du 31 mars 2021 :

Pour le contrat d'apprentissage, l'autorisation de travail (AT) n'est pas nécessaire. Un visa long séjour valant titre de séjour étudiant ou carte de séjour étudiant suffit.

Pour le contrat de professionnalisation, les étudiants peuvent travailler jusqu'à 964 h / an sans AT. Un visa long séjour valant titre de séjour étudiant ou carte de séjour étudiant suffit. Au-delà, une AT est nécessaire.

Exception pour les étudiants de nationalité algérienne : AT obligatoire quel que soit le contrat en alternance.

Le statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle Alternant (SFPA) est créé conformément à la réglementation en vigueur pour les étudiants en recherche de contrat d'apprentissage et ce jusqu'au plus tard la fin du 3ème mois de la formation. Ce statut est également utilisé en cas de rupture de contrat d'alternance pendant la période de recherche de structure d'accueil ou de finalisation de la formation (6 mois). Comme tout contrat de formation professionnelle en alternance, le SFPA n'est pas redevable des droits d'inscription nationaux, ni des frais de formation professionnelle. Dans le cas spécifique de ce contrat, comme tous les stagiaires FP, l'apprenant n'est pas soumis au paiement de la CVEC.

Un profil d'Alternant Sans Contrat (ASC) est créé pour les apprentis qui n'auraient pas ou plus de contrat. Ce profil est assimilé à la formation initiale en alternance et assorti du paiement de la CVEC et des droits de scolarité. Aucun contrat n'est édité, il n'y a pas de paiement de frais de formation.

Conformément aux articles L.6324-1 à L6324-10 du Code du Travail, **la Promotion ou reconversion par Alternance (Pro A)** permet de Bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation, y compris par la voie de la VAE. Elle se déroule selon les règles du contrat de professionnalisation. Les certifications éligibles sont prévues par les branches professionnelles et concerne les salariés qui n'ont pas atteint un niveau de qualification équivalent à une certification professionnelle enregistrées au RNCP et correspondant au grade licence. Concerne à l'Université essentiellement le DEUST Technicien –Préparateurs en pharmacie.

## 6.2 Tarifs

*Contrats en apprentissage :*

Les niveaux de prise en charge sont fixés par chaque branche professionnelle concernée, en fonction des coûts de la formation et des priorités de branche. Pour les CFA généralistes qui requièrent la remontée d'un tarif unique par formation, le tarif à indiquer est fixé au NPEC le plus élevé, sauf exception dûment motivée.

Le paiement se fait au CFA par l'OPCO dont relève l'employeur.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.



#### *Contrats de professionnalisation/ Pro A :*

Les tarifs des contrats de professionnalisation sont définis par formation (en particulier pour les Licence Pro / Master, catégorie FPC).

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

- Les tarifs des contrats de professionnalisation correspondent aux tarifs FPC (généraux et spécifiques, en annexe 1 à 6) ou au niveau de prise en charge accordé par les OPCO

#### *Contrats de Formation professionnelle en alternance (SFPA) :*

L'étudiant est exonéré des droits du diplôme national.

Le paiement se fait à l'université par l'OPCO (ou via le CFA partenaire) dont relève l'employeur et par l'employeur s'il existe un reste à charge par rapport au niveau de prise en charge de l'OPCO.

## **Article 7 : Validation des acquis de l'expérience**

### *7.1 Dispositif*

#### **Articles L6411-1 à L6412-3 du code du Travail**

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que celles acquises par une formation diplômante équivalente. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite faire valider ses acquis professionnels par un diplôme ou un titre, sans reprise d'études. L'expérience professionnelle doit correspondre au référentiel diplôme (document officiel qui fait l'inventaire des savoirs, compétences, aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme). La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme.

Pour entamer une démarche de VAE, le candidat doit préalablement présenter un dossier de recevabilité, puis, si l'avis est favorable, entamer la rédaction d'un dossier de VAE (livret 2), qui sera présenté devant un jury. La décision du jury peut être une validation totale du diplôme, ou une validation partielle, avec des préconisations de suivi d'Unités d'Enseignement complémentaires par exemple, ou un refus de validation.

Les diplômes obtenus par la VAE sont les mêmes que ceux délivrés par la voie de la formation "classique" (formation initiale).

Le portail numérique « France VAE » permettant la mise à disposition d'informations et l'accomplissement des démarches du parcours de validation des acquis de l'expérience pour les certifications enregistrées dans celui-ci sont régis par les règles de procédure résultant des dispositions du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.

Pour les certifications professionnelles qui ne sont pas intégrées au portail numérique « France VAE », et les candidat sous le statut « salariés du public » resteront régis par les dispositions fixées par le Ministère du Travail dans le cadre de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi sous le droit commun applicable antérieurement au décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience.

### *7.2 Conditions d'accès à un diplôme via une VAE*

La VAE est un dispositif ouvert à tous sans critère d'âge, de statut (salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, etc.), de nationalité, de niveau de formation requis ou de durée d'expérience professionnelle, mais justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée. Elle permet l'acquisition de tout ou partie d'une certification professionnelle inscrite au RNCP.



### 7.3 Tarifs

La prise en charge de la VAE porte sur les prestations d'accompagnement et de validation.

**Cas particulier des VAE internes pour les personnels Université Paris Cité avec prise en charge ou non de la formation par Université Paris Cité :**

Tarifification spécifique octroyant par défaut 20% de remise sur le tarif FPC ou FPI en vigueur (total de la prestation, avec ou sans accompagnement).

Les tarifs sont détaillés en annexe 7.

## Article 8 : Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

### 8.1 Dispositif

#### Articles D613-38 à D613-50 du code de l'Éducation

Le dispositif de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) a été mis en place pour faciliter l'accès à la reprise d'études pour les personnes n'ayant pas le diplôme requis. Depuis 1985, un décret de loi permet de reprendre ses études en faisant valoir ses acquis professionnels et personnels.

Le principe du dispositif est de reconnaître les acquis de l'expérience pour accéder à une formation. Il s'agit de prendre en compte les savoirs et les savoir-faire de la personne afin de faciliter l'accès à la reprise d'études et aux diplômes et titres nationaux.

Pour entamer une démarche de VAPP, il faut constituer un dossier de candidature, avec pièces justificatives. Une commission pédagogique analyse la demande et se prononce sur la recevabilité du dossier. Si la candidature est acceptée, le candidat est autorisé à faire sa demande d'inscription dans la formation visée.

La procédure de VAPP ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense est accordée.

### 8.2 Conditions d'accès à une formation via une VAPP

Pour un candidat n'ayant pas le baccalauréat (ou diplôme équivalent), il faut avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans et être âgé de 20 ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de début de la VAPP.

Pour un candidat ayant le baccalauréat (ou diplôme équivalent) ou en échec au niveau de la formation souhaitée, il faut avoir interrompu ses études initiales depuis 3 ans.

Dans toutes les situations, une expérience personnelle et/ou professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé est indispensable.

### 8.3 Tarifs

Le principe de gratuité de la VAPP est appliqué à Université Paris Cité ([annexe 8](#)).

## Article 9 : La Validation des Etudes Supérieures – VES

**Conformément aux articles R 613-33 à R613-37 du code de l'éducation :** « Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. »

Le formulaire de demande de VES est instruit dans le cadre des examens des candidatures d'admission et doit être accompagné des diplômes, certificats et toutes autres pièces permettant à la commission d'admission, au jury de diplôme ou une émanation de ce dernier, d'apprécier la nature et le niveau de ces études.



A l'université Paris Cité seules les VES partielles sont possibles aujourd'hui (avec suivi d'enseignements et dispenses des acquis issus de la VES).

Les demandes sont examinées dans le cadre de la procédure d'admission en formation. Il revient au jury de diplôme de délibérer définitivement sur les acquis liés aux études supérieures (antérieures ou parallèles).

Le principe de gratuité de la VES est appliqué à Université Paris Cité ([annexe 8](#)).

## **Article 10 : Préparation à l'agrégation interne**

### *10.1 Dispositif*

L'agrégation interne est un concours destiné principalement aux professeurs titulaires du CAPES et ayant une ancienneté de cinq ans. On pourra trouver sur le site du ministère les conditions d'inscription.

La préparation à l'agrégation interne est uniquement accessible à un public relevant de la formation professionnelle.

### *10.2 Tarifs*

Les tarifs (frais de formation) sont définis en fonction de la catégorie FPI ou FPC, et sont approuvés dans le cadre de la campagne tarifaire des DU-DIU et formations qualifiantes.

Les enseignants bénéficiant du Plan Académique de Formation (PAF) de l'Académie sont exonérés du paiement des tarifs de Formation, dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat.

Il n'y a pas de droits du diplôme national ou de frais de dossier à régler en sus des frais de formation.

Les personnes inscrites à l'Agrégation interne ont accès aux bibliothèques Université Paris Cité.

## **Article 11 : Préparation IEJ- C.R.F.P.A.**

### *11.1 Dispositif*

Cette formation de préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) de l'école de formation du barreau s'adresse essentiellement à un public de Formation initiale, inscrit en Master de Droit.

Les personnes en reconversion ou demandeurs d'emploi admises à s'inscrire à cette formation spécifique, non diplômante, relèvent de la Formation Continue.

Une inscription administrative est requise pour ces inscrits afin d'avoir accès notamment aux ressources numériques.

### *11.2 Tarifs*

Les frais de formation sont définis selon la catégorie dont relève le stagiaire (article 1.2). Ce montant est défini et voté par le conseil de gestion de la composante Droit Economie Gestion puis par la Faculté Sociétés et Humanités, via son conseil de faculté.

Des droits d'inscription sont appliqués en sus, d'un niveau Master.



## Article 12 : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

### 12.1 Dispositif

Le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) est un diplôme national, qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels le baccalauréat est requis et favorise la poursuite des études dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Le D.A.E.U. A est une formation en Lettres et Sciences Humaines. Il est destiné aux candidats désireux d'entreprendre des études universitaires de Lettres ou de Sciences humaines ou souhaitant être admis dans un IUT. Les inscrits ont la possibilité de poursuivre en Etude de Psychologie, notamment en choisissant les options Psychologie et Mathématiques.

Le D.A.E.U. B est une formation en Sciences et Technologies. Il est destiné aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires scientifiques, médicales ou paramédicales, ou souhaitant être admis dans un IUT.

Université Paris Cité propose de suivre le DAEU en cours du jour (Campus des Grands Moulins), en cours du soir (Campus Saint Germain), ou à distance en partenariat avec le CNED.  
Les options diffèrent selon la modalité (cours du jour, du soir ou CNED) choisie.

### 12.2 Conditions d'accès

Le D.A.E.U. est réservé aux candidats n'ayant ni le baccalauréat ni un diplôme admis en équivalence.

- La préparation au D.A.E.U. s'adresse aux candidats qui réunissent les conditions suivantes : avoir interrompu ses études depuis au moins deux ans et être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier de 2 années d'activité salariée (ou situation assimilée) ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale ou dérogations prévues par les textes ;
- OU
- Être âgé de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Dans tous les cas, les candidats doivent effectuer un test de positionnement pédagogique dans les 2 matières obligatoires.

### 12.3 Tarifs

D.A.E.U. : le tarif est composé des droits du diplôme national de DAEU (à savoir les droits d'inscription niveau Licence) tels que définis par le Ministère (MESR) chaque année, auxquels s'ajoute le tarif de frais de formation, selon le profil du candidat.

⇒ [Les tarifs du DAEU, et des dispositifs associés, sont définis à l'annexe 9](#)

## Article 13 : Université Ouverte

### 13.1 Dispositif

L'Université Ouverte au sein du pôle FTLV propose des cours, conférences, ateliers et activités culturelles de toutes disciplines, accessibles à toutes et à tous sans condition d'âge, de statut, de pré-requis, ou de diplôme. Les cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme, d'une attestation d'acquisition de connaissances et de compétences ou à l'acquisition d'ECTS.

Le public de l'Université Ouverte est assimilé à celui d'auditeur libre d'Université Paris Cité.

### 13.2 Tarifs

⇒ [Les tarifs de l'Université Ouverte sont définis à l'annexe 10 selon la catégorie dont relève le public.](#)



## **Article 14 : Institut Confucius**

### *14.1 Dispositif*

L'Institut Confucius au sein du Pôle FTLV propose une ouverture sur la Chine. Au-delà de la découverte et de l'apprentissage de la culture chinoise (langue et civilisation), un pôle d'échanges franco-chinois associant des acteurs de la vie économique et sociale chinoise et française à travers des cours, des conférences et des activités.

Les cours ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme, d'une attestation d'acquisition de connaissances et de compétences ou à l'acquisition d'ECTS.

### *14.2 Tarifs*

⇒ Les tarifs de l'Institut Confucius sont définis à l'annexe 11

## **Article 15 : Section des Etudiants Empêchés**

La Section des Étudiants Empêchés concerne des actions de formation et d'enseignements au sein d'établissements pénitentiaires sur toute la France, qui peuvent être proposées par université Paris Cité :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), diplôme national fixé par l'arrêté du 3 août 1994 (JORF n°184 du 10 août 1994), et plus particulièrement du DAEU option A, qui comporte quatre matières : deux matières obligatoires (Français, Langue vivante) et deux matières optionnelles (à choisir parmi Histoire, Géographie et Mathématiques) ;
- le Diplôme d'Université (DU) « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines » ;
- l'organisation du Prix littéraire « Esprits libres » au Centre pénitentiaire sud-francilien de Réau (77)

Université Paris Cité est en charge de l'inscription administrative et pédagogique des étudiants en DAEU A Lettres et en DU « Formation aux Humanités – Lettres et Sciences Humaines ».

Dans le cadre de partenariats avec les centres pénitentiaires, l'ensemble des étudiants empêchés inscrits dans ces formations sont exonérés du paiement des droits d'inscription (droits relatifs au diplôme national) et frais de formation continue.

Enfin, les étudiants empêchés bénéficient d'un suivi assuré par le Pôle FTLV notamment dans l'accompagnement dans leur projet de poursuite d'études, et tout au long de leur cursus. Ils bénéficient d'une exonération des droits d'inscription nationaux et des frais de formation professionnelle.



## Liste des annexes

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Annexe 1 : Principes de tarification.....</b>  | <b>16</b> |
| <b>Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux (par défaut) .....</b>                                  | <b>17</b> |
| <b>Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé.....</b>  | <b>18</b> |
| <b>Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences .....</b>   | <b>26</b> |
| <b>Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés &amp; Humanités.....</b>  | <b>33</b> |
| <b>Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP.....</b>  | <b>49</b> |
| <b>Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES).....</b>    | <b>52</b> |
| <b>Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) &amp; DU B .....</b>   | <b>53</b> |
| <b>Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte .....</b>   | <b>53</b> |
| <b>Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius.....</b>  | <b>54</b> |
| <b>Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier.....</b> | <b>55</b> |



## Annexe 1 : Principes de tarification

### Tarification appliquée au diplôme national (Licence et Master)

| Situation de l'utilisateur inscrit dans un Diplôme National   | Tarification  |
|---|---|
| Usagers en formation initiale, n'ayant jamais interrompu ses études et non-inscrits à France Travail  | Droit du diplôme national, CVEC   |
| Usagers qui n'ont pas de CPF (retraités ou personnes qui n'ont jamais travaillé) et qui ne sont pas inscrites à France Travail, dont la formation est à sa charge (=reprise d'étude assimilé à la Formation Initiale) | Droits du diplôme national, CVEC  |
| Usagers qui disposent d'un CPF (même sans mobilisation de celui-ci)   | Droits du diplôme national + frais de formation (tarifs catégorie FPI), exonération CVEC  |
| Usagers dont la formation est prise en charge, en tout ou partie, par un tiers financeur  | Droits du diplôme national + frais de formation (tarifs catégorie FPC), Exonération CVEC  |
| Usagers s'inscrivant au D.A.E.U.  | Droits du diplôme national niveau D.A.E.U. + tarifs D.A.E.U. FPI, FPC, CNED, ou redoublant, exonération CVEC  |
| Contrat d'apprentissage   | Exonération des droits du diplôme national.<br>Tarif formation fixé par les branches professionnelles (NPEC le + élevé pour les CFA généralistes), CVEC |
| Contrat de professionnalisation/ Pro A  | Exonération des droits du diplôme national.<br>Tarif catégorie FPC ou niveau de prise en charge OPCO ou NPEC, exonération CVEC                          |
| Contrat de Stagiaire de la Formation professionnelle alternant (SFPA)   | Exonération des droits du diplôme national<br>Versement spécifique OPCO, exonération CVEC   |

### Tarification appliquée au diplôme d'Université ou diplôme Inter-universitaire

| Situation de l'utilisateur inscrit dans un DU ou DIU       | Tarifs  |
|--|---|
| Tout usager avec une prise en charge individuelle          | Frais de dossier + frais de formation (tarif FPI ou FPIPA ou FPIDE ou FPIP1 ou FPIP2 ou FPCPF ou FPIUP selon cas) |
| Tout usager avec une prise en charge tiers, tout ou partie | Frais de dossier + frais de formation (tarif FPC ou FPCPA ou FPCDE ou FPCUP selon cas)                            |

### Tarification appliquée aux formations qualifiantes et Certificats Universitaires des Connaissances et de Compétences

| Situation de l'utilisateur inscrit dans une formation qualifiante ou CUCC | Tarifs   |
|---|--|
| Tout usager avec une prise en charge individuelle                         | Frais de formation (tarif FPI ou FPIPA ou FPIDE ou FPIP1 ou FPIP2 ou FPCPF ou FPIUP selon cas) |
| Tout usager avec une prise en charge tiers, tout ou partie                | Frais de formation (tarif FPC ou FPCPA ou FPCDE selon cas)                                     |





## Annexe 2 : Tarifs généraux de la formation professionnelle dans les diplômes nationaux (par défaut)

| Niveau de formation      | Formation professionnelle conventionnée FPC (Prise en charge tiers) en € * | Contrat de professionnalisation                     | Formation professionnelle en financement individuel FPI, ou avec compte personnel de formation CPF en € * |
|--------------------------|--|---|---|
| Licence : L1; L2         | 3.200€ / année (L1, L2)  | Tarif FPC ou Niveau de prise en charge OPCO ou NPEC | 400€/ année   |
| Licence L3               | 4 000 €  |   | 450 €   |
| Licence Pro              | 5.500€   |   | 1 550 €   |
| Master 1                 | 4 000 €  |   | 500 €   |
| Master 2                 | 5 800 €  |   | 600 €   |
| Doctorat (tarif global)  | 6 000 € ***  |   | 2 000 € ***   |
| Règle de calcul d'une UE | Au prorata du nombre d'ECTS**  | Au prorata du nombre d'ECTS**                       | Au prorata du nombre d'ECTS**   |

\* A ces tarifs, s'ajoutent les droits d'inscription nationaux en vigueur

\*\* Tarif FC de la formation/nombre d'ECTS total\* nombre d'ECTS compris dans les enseignements souhaités

\*\*\* Les frais de formations sont exigibles lors de la première inscription à la première année de doctorat, en sus des droits nationaux. Les doctorants devront s'acquitter uniquement des droits nationaux les années suivantes de ce même doctorat.



Annexe 3 – Tarifs spécifiques Faculté de Santé

| SANTÉ   |         |          |                        |        |
|---------|---------|----------|------------------------|--------|
| Diplôme | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS |
| PASS    |         |          | 700 €                  | FPC    |
|         |         |          | 0 €                    | FPI    |

| MEDECINE   |         |          |                        |        |
|--|---------|----------|------------------------|--------|
| Diplôme  | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS |
| DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM)    |         |          | 1 500 €                | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |
| DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM) |         |          | 2 000 €                | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |
| DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR DE MEDECINE                          |         |          | 2 000 €                | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |
| 3ème cycle   |         |          | 2 000 €                | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |
| DIPLOME DE FORMATION MEDICALE SPECIALISEE (DFMS)               |         |          | 0 €                    | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |
| DIPLOME DE FORMATION MECIALE SPECIALISEE APPROFONDIE (DFMSA)   |         |          | 0 €                    | FPC    |
|  |         |          | 0 €                    | FPI    |





|                                     |  |                    |                                 |
|-------------------------------------|--|--------------------|---------------------------------|
|                                     | Recherche Ethique et Bioéthique  | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
| BIOLOGIE-SANTE                      | Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie du Cœur et de la Circulation               | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
|                                     | Mechanical Engineering for Clinician   | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
|                                     | Physiologie Foetale et Dépistage   | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
| SANTÉ                               | Anomalies Congénitales   | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
|                                     | Biologie Vasculaire, Artériosclérose, Thrombose et Hémostase (B.I.V.A.T.H.)          | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
| B.I.P.                              | Biologie, Physiopathologie, Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2.P.R.S) | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
|                                     | Epithéliums: Structures d'Interfaces (E.S.I.)  | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
| SCIENCES DU MEDICAMENT              | Bioentrepreneurs   | 5 800 €<br>600 €   | FPC<br>FPI                      |
| CAPACITE toute spécialité confondue |  | 1 200 €<br>0 €     | FPC<br>FPI                      |
|                                     |  | 1 500 €<br>500 €   | FPC<br>FPI                      |
| CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE  |  | 0 €                | FPC + FPI<br>(partenariat CNAM) |
| DIPLOME D'ETAT D'AUDIOPROTHESISTE   |  | 5 000 €<br>1 800 € | FPC<br>FPI                      |
|                                     | DIPLOME D'INFIRMIER DE PRATIQUE AVANCEE  |                    |                                 |



|         |                        |                      |     |  |
|---------|------------------------|----------------------|-----|--|
| LICENCE | SCIENCES POUR LA SANTE | Sciences infirmières | 0 € | FPC + FPI - Pour les étudiants inscrits en DE Infirmier à UPCité, sur présentation d'un justificatif |
|---------|------------------------|----------------------|-----|--|

## MAÏEUTIQUE

| Diplôme   | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS   |
|---|---------|----------|------------------------|--|
| DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSM) |         |          | 6 700 €                | FPI et FPC<br>Tarif unique aux universités d'Ile-de-France, sous réserve d'obtention par l'université de l'agrément de la Région Ile-de-France pour mettre en œuvre la formation maïeutique. Tarif non applicable aux publics subventionnés par la Région (sur dossier et liste communiquée par la Région). Hors public exonéré par l'AP-HP. |
| DIPLOME D'ETAT DE SAGE-FEMME                                  |         |          |                        |  |



## ODONTOLOGIE

| Diplôme   | Mention        | Parcours                                | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS  |
|---|----------------|---|------------------------|---|
| M2  | Biologie Santé | Développement Inflammation Régénération | 0 €                    | FPI et FPC: Etudiants disposant d'une source de financement gouvernementale étrangère ou non gouvernementale (type SFR, Gueule Cassée, ...) pour effectuer le M2.             |
| M1 et M2  | SGM            | I2B                                     | 0 €                    | FPI et FPC: Etudiants disposant d'une source de financement gouvernementale étrangère ou non gouvernementale (type SFR, Gueule Cassée, ...) pour effectuer le M1 et/ou le M2. |
| M2  | Santé          | Endodontie<br>MROF                      | 0 €                    | FPI et FPC: Etudiants disposant d'une source de financement non gouvernementale (type SFR, Gueule Cassée, ...) pour effectuer le Master                                       |
| DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFGSO)    |                |   |                        |   |
| DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES (DFASO) |                |   |                        |   |
| DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE                     |                |   |                        |   |
| 3ème CYCLE  |                |   | 2 000 €                | FPC   |
|   |                |   | 0 €                    | FPI   |
| ANNEE DE THESE  |                |   | 200 €                  | FPC   |
|   |                |   | 200 €                  | FPI   |
|   |                |   | 750 €                  | FPC + FPI   |



|                                       |  |       |   |
|---------------------------------------|--|-------|---|
| CERTIFICAT<br>D'ETUDES<br>SUPERIEURES | ANATOMO PHYSIOLOGIE DE L'APPAREIL<br>MANDUCATEUR | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | ODONTOLOGIE CHIRURGICALE                         | 750 € | FPC + FPI   |
|                                       |  | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET<br>ENDODONTIE       | 750 € | FPC + FPI   |
|                                       |  | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ET PREVENTION            | 750 € | FPC + FPI   |
|                                       |  | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | ODONTOLOGIE PROTHETIQUE                          | 750 € | FPC + FPI   |
|                                       |  | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | PARODONTOLOGIE                                   | 750 € | FPC + FPI   |
|                                       |  | 375 € | Tarif AHU   |
|                                       | Tout parcours                                    | 0 €   | Réinscription en N+1 pour soutenance et/ ou examens |



## PHARMACIE

| Diplôme  | Mention                        | Parcours   | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                          |
|--|--------------------------------|--|------------------------|---------------------------------|
| DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFGSP)    |                                |  | 1 500 €                | FPC                             |
|  |                                |  | 0 €                    | FPI                             |
| DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP) |                                |  | 2 000 €                | FPC                             |
|  |                                |  | 0 €                    | FPI                             |
| DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE                               |                                |  | 2 000 €                | FPC                             |
|  |                                |  | 0 €                    | FPI                             |
| 3ème CYCLE   |                                |  | 2 000 €                | FPC                             |
|  |                                |  | 0 €                    | FPI                             |
| LICENCE PRO  | Industrie pharmaceutique       | Contrôle et développement analytique   | 5 000 €                | FPC, hors convention ETSL-AFI24 |
|  |                                |  | 730 €                  | FPI, hors convention ETSL-AFI24 |
|  | Biotechnologie                 |  | 5 000 €                | FPC, hors convention ETSL-AFI24 |
|  |                                |  | 730 €                  | FPI, hors convention ETSL-AFI24 |
|  | Assurance qualité industrielle |  | 5 000 €                | FPC, hors convention ETSL-AFI24 |
|  |                                |  | 730 €                  | FPI, hors convention ETSL-AFI24 |
| MASTER 2   | Santé publique                 | Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement général (SPREG)                            | 5 300 €                | FPC                             |
|  |                                | Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement hospitalier : hygiène hospitalière (SPREH) | 5 300 €                | FPC                             |





|          |                        |   |         |     |  |
|----------|------------------------|---|---------|-----|--|
| MASTER 2 | Sciences du médicament | Santé publique et risques sanitaires liés à l'environnement professionnel (SPREP) | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Vigilance et sécurité sanitaire (VSS)   | 5 300 € | FPC | Ajout suite rattachement parcours à l'ODF Pharma   |
|          |                        | Chimie médicinale et pharmacologie moléculaire                                    | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Pharmacologie intégrée préclinique et clinique                                    | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Qualité des produits de santé   | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Thérapeutique : du concept au bon usage des produits de santé                     | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Du principe-actif au médicament-Pharmacocinétique et Pharmacotechnie              | 5 300 € | FPC | ATTENTION, l'intitulé a été modifié lors du précédent renouvellement HCERES (la BDD ODF et Amétys sont bien conformes) |
|          |                        | Ingénierie des biomolécules   | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Biotechnologies pharmaceutiques et thérapie innovantes                            | 5 300 € | FPC |  |
|          |                        | Toxicologie Humaine, Evaluation des Risques, Vigilances (THERV)                   | 5 300 € | FPC |  |



Annexe 4 – Tarifs spécifiques Faculté des Sciences

| UFR Sciences Fondamentales et Biomédicales |                            |                                     |                        |  |
|--|----------------------------|-------------------------------------|------------------------|--|
| Diplôme                                    | Mention                    | Parcours                            | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                     |
| DAEU                                       | DAEU B scientifique        |                                     | 300 €                  | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|  |                            |                                     | 700 €                  | FPC avec prise en charge tiers             |
|  |                            |                                     | 160 €                  | Redoublants FPI (CPF + RE inclus)          |
|  |                            |                                     | 120 €                  | Formation à distance - CNED                |
| LP   | Maintenance et technologie | Technologie médicale et biomédicale | 5 000 €                | FPC + FPI (RE inclus)                      |
| M1   | Ingénierie de la santé     | BioMedical Engineering BME Paris    | 3 900 €                | FPC + FPI (RE inclus)                      |
|  |                            | Tous parcours                       | 5 700 €                | FPC + FPI (RE inclus)                      |



| UFR Sciences du vivant            |   |   |  |  |
|-----------------------------------|---|---|--|--|
| Diplôme                           | Mention   | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année                     | MOTIFS                                     |
| L1 / L2                           | Sciences de la vie  | TOUT PARCOURS   | 1 000 €                                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|                                   | Sciences de la Vie et de la Terre                                     | TOUT PARCOURS   |  |  |
|                                   | Double Licence informatique biologie                                  | L2 Informatique-Biologie                              |  |  |
| L3                                | Sciences de la vie  | Magistère européen de génétique                       | 1 200 €                                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|                                   |   | Biologie Informatique                                 | 1 000 €                                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|                                   |   | Parcours interdisciplinaire en biologie               |  |  |
|                                   |   | Biochimie, Biologie Intégrative et Physiologie (B2IP) |  |  |
|                                   |   | Métiers de l'enseignement                             | 400 €                                      | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| Sciences de la Vie et de la Terre | Biodiversité et écosystèmes   | 1 000 €   | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |  |
| LP                                | Double Licence informatique biologie<br>Bio-industries Biotechnologie | Informatique-Biologie                                 | 1 000 €                                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|                                   |   | Microbiologie industrielle et biotechnologie          | 8 400 €                                    | FPC avec prise en charge tiers             |
|                                   |   |   | 1 500 €                                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |



|   |   |                                    |         |   |
|---|---|------------------------------------|---------|---|
| M1  | Biologie Moléculaire et Cellulaire  | Biologie Moléculaire et Cellulaire | 1 200 € | FPI sans prise en charge<br>(CPF + RE inclus) |
|   | Biologie intégrative et physiologie                                       | TOUT PARCOURS                      |         |   |
|   | Bio-informatique  | TOUT PARCOURS                      |         |   |
|   | Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement        | <b>TOUT PARCOURS</b>               |         |   |
|   | Génétique   | Génétique                          |         |   |
|   | Risques et Environnement  | Ecosystèmes & Biodiversité         |         |   |
|   | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré | Sciences de la vie et de la terre  |         |   |
|   | Biologie Moléculaire et Cellulaire  | TOUT PARCOURS                      |         |   |
|   | Biologie intégrative et physiologie                                       | TOUT PARCOURS                      |         |   |
|   | M2  | Bio-informatique                   |         |   |
| TOUT AUTRE PARCOURS (excluant donc Ingénierie de Plate-forme en Biologie) |   |                                    | 1 200 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)    |
| TOUT PARCOURS   |   |                                    | 1 200 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)    |
| Approches Interdisciplinaires de la Recherche et de l'Enseignement        |   | TOUT PARCOURS                      | 1 200 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)    |
|   |   | Génétique                          | 1 200 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)    |
|   |   |                                    |         |   |



|    |   |                                   |         |   |
|----|---|-----------------------------------|---------|---|
| M2 | Toxicologie et éco-toxicologie  | Toxicologie Environnement Santé   | 1 200 € | FPI sans prise en charge<br>(CPF + RE inclus) |
|    | Risques et Environnement  | TOUT PARCOURS                     |         |   |
|    | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation-second degré | Sciences de la vie et de la terre |         |   |



| UFR Mathématiques  |                               |   |                        |   |
|--------------------|-------------------------------|---|------------------------|---|
| Diplôme            | Mention                       | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS  |
| Master 2 (36 mois) | Mathématiques et applications | Mathématiques générales (enseignants)   | 150 €                  | Tarif pour la globalité du master 2 (36 mois), avec ou sans prise en charge, redevable la 1ère année; les droits nationaux sont redevables une seule fois (1ère inscription)  |
|                    |                               |   | 50 €                   | Tarif par année supplémentaire (4ème année et suivantes), avec ou sans prise en charge, droits nationaux redevables une seule fois à la 1ère inscription                      |
| Master 2 (36 mois) | Didactique des sciences       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Didactique des mathématiques</li> <li>- Didactique des sciences et de la nature (biologie, chimie, géologie, physique)</li> <li>- Didactique de l'histoire et de la géographie</li> <li>- Didactique pour la formation (mathématiques et sciences de la nature)</li> </ul> | 5 700 €                | Tarif avec prise en charge (FPC) pour la globalité du M2 (36 mois); droits d'inscription redevable à la 1ère inscription et au-delà de la 3ème inscription (4ème et suivante) |
|                    |                               |   | 85 €                   | Tarifs FPI par année d'inscription; les droits nationaux sont redevables à la 1ère inscription et au-delà de la 3ème inscription (4ème et suivante)                           |



| Institut universitaire de technologie de Paris PAJOL |   |   |                        |                                |
|--|---|---|------------------------|--------------------------------|
| Diplôme  | Mention   | Parcours                                    | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                         |
| BUT  | Mesures Physiques   | Mesures Physiques                           | 7 500 €                | FPC avec prise en charge tiers |
|  | Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité | Métrologie Qualité et Sécurité Industrielle | 7 500 €                | FPC avec prise en charge tiers |
| LP   | Métiers de la santé : technologies                                | Métiers de la E-santé                       | 8 500 €                | FPC avec prise en charge tiers |
|  | Métiers de la santé : technologies                                | Métiers du soin connecté                    | 8 500 €                | FPC avec prise en charge tiers |
|  | Technique Physique des Energies - TPE (UFR Physique)              |   | 7 000 €                | FPC avec prise en charge tiers |

| UFR Physique |                       |          |                        |                                |
|--------------|-----------------------|----------|------------------------|--------------------------------|
| Diplôme      | Mention               | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                         |
| LP           | Analyse des matériaux |          | 7 500 €                | FPC avec prise en charge tiers |



| UFR Mathématiques et informatique |         |          |                        |                             |
|-----------------------------------|---------|----------|------------------------|-----------------------------|
| Diplôme                           | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                      |
| M1 -M2                            | MIAGE   |          | 6 400 €                | FPC + FPI (CPF + RE inclus) |

| UFR Chimie |         |          |                         |        |
|------------|---------|----------|-------------------------|--------|
| Diplôme    | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année  | MOTIFS |
|            |         |          | Pas de tarif spécifique |        |

| UFR Informatique |         |          |                         |        |
|------------------|---------|----------|-------------------------|--------|
| Diplôme          | Mention | Parcours | Tarifs 2024-2025/année  | MOTIFS |
|                  |         |          | Pas de tarif spécifique |        |





Annexe 5 – Tarifs spécifiques Faculté Sociétés & Humanités

| UFR Sciences Humaines et Sociales |   |   |                        |   |
|-----------------------------------|---|---|------------------------|---|
| Diplôme                           | Mention                                   | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS  |
| DAEU                              | DAEU A littéraire                         |   | 300 €                  | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)                                      |
|                                   |   |   | 700 €                  | FPC avec prise en charge tiers  |
|                                   |   |   | 160 €                  | Redoublants FPI (CPF + RE inclus)   |
|                                   |   |   | 120 €                  | Formation à distance - CNED   |
| Licence 3                         | Science de l'éducation et de la formation | Enseignement à distance / Intervention dans les secteurs de l'Education, du Travail Social et de la Santé | 4 000 €                | FPC avec prise en charge tiers  |
|                                   |   |   | <b>450 €</b>           | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)                                      |
|                                   |   |   | 0 €                    | Demandeurs d'emplois sans prise en charge                                       |
|                                   |   |   | 0 €                    | Exonération pour une réinscription dans le même parcours de l'année consécutive |
|                                   |   |   | 0 €                    | Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)   |



|    |   |  |         |  |
|----|---|--|---------|--|
| M1 | Sciences sociales   | Ingénierie des risques et des crises   | 9 000 € | Avec prise en charge tiers => FPC + FA     |
| M2 |   |  | 600 €   | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| M1 | Sociologie  | Chargé d'études en sociologie appliquée : Consommation, Culture, communication, médias (CESSA) | 9 000 € | Avec prise en charge tiers => FPC + FA     |
| M2 |   |  | 600 €   | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| M1 | Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) | Formation de formateur   | 7 500 € | FPC + FPI (CPF + RE inclus)                |
| M2 |   |  | 4 000 € | FPC avec prise en charge                   |
| M1 | Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) | Formation de formateur   | 350 €   | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| M2 |   |  | 350 €   | Convention avec rectorat de Paris          |
| M1 | Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) | Formation de formateur   | 5 800 € | FPC avec prise en charge                   |
| M2 |   |  | 350 €   | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| M1 | Métiers de l'enseignement Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) | Formation de formateur   | 350 €   | Tarif spécifique : enseignants en activité |
| M2 |   |  | 350 €   | Tarif spécifique : enseignants en activité |



| M2    | ingénierie de la formation (PIF)  | Formation de formateur                        | 0 €                      | Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif) |
|-------|---|---|--------------------------|---|
| M1    | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (encadrement éducatif) | Parcours lauréat- non lauréat                 | 4 000 €                  | FPC avec prise en charge  |
|       |   |   | 350 €                    | FPI sans prise en charge & personnels de l'Education Nationale                |
| M2    |   |   | 0 €                      | <b>Personnes inscrites à Pôle Emploi sans prise en charge</b>                 |
|       |   |   | 5 800 €                  | FPC avec prise en charge  |
| M1    | Sciences de l'éducation et de la formation  | Recherche Education et formation (à distance) | 350 €                    | FPI sans prise en charge & personnels de l'Education Nationale                |
|       |   |   | 4 000 €                  | <b>Personnes inscrites à Pôle Emploi sans prise en charge</b>                 |
| M1/M2 | Sciences de l'éducation et de la formation  | Parcours IDASP                                | 5 800 €                  | FPC avec prise en charge (CPF + RE inclus)                                    |
|       |   |   | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)                                    |
|       |   |   | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | FPC avec prise en charge (par année)  |
|       |   |   | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | Personnel éducation nationale, enseignement supérieur ou assimilé             |
|       |   |   | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | FPI sans prise en charge (CPF inclus)   |



|   |  |   |                          |  |
|---|--|---|--------------------------|--|
| M1/M2   | Sciences de l'éducation et de la formation | Parcours IDASP                              | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | Reprise d'études                                       |
| M1  | Sciences de l'éducation et de la formation | Cadres et consultants en Formation Continue | 4 000 €                  | FPC avec prise en charge                               |
|   |  |   | 1 500 €                  | FPI sans prise en charge (CPF inclus)                  |
|   |  |   | 0 €                      | Personnes inscrites à Pôle Emploi sans prise en charge |
|   |  |   |                          | Redoublants avec suivi d'enseignements                 |
| Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif) |  |   |                          |  |
|   |  |   |                          | Reprise d'études                                       |
|   | Sciences de l'éducation et de la formation | Recherche Education et formation            | 5 800 €                  | FPC avec prise en charge                               |
|   |  |   | 600 €                    | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus)             |
|   |  |   | 5 800 €                  | FPC avec prise en charge                               |
|   |  |   | 2 500 €                  | FPI sans prise en charge (CPF inclus)                  |
|   |  |   | 0 €                      | Personnes inscrites à Pôle Emploi sans prise en charge |



|       |  |  |                          |   |
|-------|--|--|--------------------------|---|
| M2    | Sciences de l'éducation et de la formation | Cadres et consultants en Formation Continue  | 0 €                      | Redoublants avec suivi d'enseignements<br>Inscription pour soutenance de mémoire de l'année suivante (sur justificatif)<br>Reprise d'études |
| M1/M2 | Didactique des langues                     | Didactique du français langue étrangère, français langue seconde et interculturelité | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | Personnes inscrites à Pôle Emploi sans prise en charge  |
| M1/M2 | Didactique des langues                     | Didactique du français langue étrangère, français langue seconde et interculturelité | M1 : 500 €<br>M2 : 600 € | Reprise d'études  |
|       |  |  |                          | Personnels de l'Education Nationale   |
|       |  |  |                          | FPI sans prise en charge par année d'étude  |

## Institut de Psychologie

| Diplôme | Mention             | Parcours | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                     |
|---------|---------------------|----------|------------------------|--|
| M1      | Création artistique |          | 5400,00                | FPC avec prise en charge                   |
|         |                     |          | 2000,00                | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| M2      |                     |          | 7300,00                | FPC avec prise en charge                   |
|         |                     |          | 3000,00                | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |



## Institut Universitaire de Technologie de Paris – Rives de Seine

### REGLES DE CALCUL PAR DEFAULT

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| BUT année spéciale / BUT3 | Tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (projet de transition professionnelle...) | Avec prise en charge. Règle de calcul :<br>volume horaire de la formation après réduction de parcours x 13 €  |
| L 3 / LP / MASTER         | Tarif d'une formation en cas de réduction de parcours (projet de transition professionnelle...) | Avec prise en charge. Règle de calcul :<br>volume horaire de la formation après réduction de parcours x 12 €  |
| BUT / L 3 / LP / MASTER   | Tarif d'une UE pour tout diplôme national   | Avec ou sans prise en charge. Règle de calcul :<br>(coût total de la formation / nombre total d'heures de la formation) x nombre d'heures par UE suivie |



Institut Universitaire de Technologie de Paris - Rives de Seine

| Diplôme | Mention                     | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                     |
|---------|-----------------------------|---|------------------------|--|
| BUT     | CARRIERES-SOCIALES          | PARCOURS ASSISTANCE SOCIALE<br>(année-spéciale)   | 9 450,00 €             | FPC avec prise en charge                   |
|         |                             |   | 3 000,00 €             | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|         |                             |   | -                      | <b>Droit de base licence</b>               |
| BUT     | INFORMATIQUE                | PARCOURS REALISATION D'APPLICATIONS : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, VALIDATION<br>(année-spéciale) | 9 450,00 €             | FPC avec prise en charge                   |
|         |                             |   | 3 000,00 €             | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|         |                             |   | -                      | <b>Droit de base licence</b>               |
| BUT 3   | INFORMATION - COMMUNICATION | PARCOURS COMMUNICATION DES ORGANISATIONS  | 6 370,00 €             | FPC avec prise en charge                   |
|         |                             |   | 3 000,00 €             | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| BUT 3   | INFORMATION - COMMUNICATION | PARCOURS METIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE  | 6 695,00 €             | FPC avec prise en charge                   |
|         |                             |   | 3 000,00 €             | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| BUT 3   | CARRIERES SOCIALES          |   | 6 188,00 €             | FPC avec prise en charge                   |



|       |   |  |  |            |  |
|-------|---|--|--|------------|--|
|       |   |  | PARCOURS ANIMATION SOCIALE ET SOCIO-CULTURELLE   | 3 000,00 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| BUT 3 | CARRIERES SOCIALES  |  | PARCOURS COORDINATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES | 6 188,00 € | FPC avec prise en charge                   |
| L3    | LICENCE 3 SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION                                |  | PARCOURS CONTROLE ET SYSTEMES D'INFORMATION COMPTABLE                                    | 5 400,00 € | FPC avec prise en charge                   |
|       |   |  |  | 3 000,00 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
|       |   |  |  | -          | Droit de base licence                      |
| LP    | ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTELE                            |  | PARCOURS CONSEILLER CLIENTELE EXPERT   | 5 770,06 € | Selon convention partenariale à négocier.  |
| LP    | LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS |  | PARCOURS GESTION ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES FLUX EN BACK ET MIDDLE OFFICE         | 6 600,00 € | FPC avec prise en charge                   |
|       |   |  |  | 3 000,00 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| LP    | LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTELE    |  |  | 6 600,00 € | FPC avec prise en charge                   |
|       |   |  |  | 3 000,00 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| LP    | LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE,                                  |  | PARCOURS CONSEILLER-E EN IMMOBILIER  | 6 600,00 € | FPC avec prise en charge                   |
|       |   |  |  | 3 000,00 € | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |





|    |   |  |                          |  |
|----|---|--|--------------------------|--|
|    | FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTELE   |  |                          |  |
| LP | LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT-E                                 |  | 6 300,00 €<br>3 000,00 € | FPC avec prise en charge<br>FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| LP | LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB | PARCOURS RESPONSABLE DE CONTENU EDITORIAL WEB      | 6 300,00 €<br>3 000,00 € | FPC avec prise en charge<br>FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| LP | LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES A LA PERSONNE  | PARCOURS INGENIERIE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE | 6 600,00 €<br>3 000,00 € | FPC avec prise en charge<br>FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |



## Faculté Droit, Economie, Gestion

| Diplôme | Mention  | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                     |
|---------|--|---|------------------------|--|
| LP      | Métier du tourisme   | Commercialisation des produits                        | 5 400 €                | FPC avec prise en charge                   |
|         |  |   | 3 700 €                | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| LP      | Assurance banque finance - Gestion de la clientèle<br>parcours conseiller clientèle expert |   | 5 672 €                | Partenariat CFPB                           |
| LP      | Sécurité des biens et des personnes  |   | 4 800 €                | FPC avec prise en charge                   |
|         |  |   | 4 400 €                | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| Master  | Droit Comparé  | Common law  | 6 200 €                | FPC + FPI (CPF + RE inclus)                |
|         | Droit bancaire et financier  | Droit et gestion bancaire du patrimoine               | 6 879 €                | FPC + FPI (CPF + RE inclus)                |
| Master  | Droit de la Santé  | Droit des industries des produits de santé            | 5 775 €                | FPC + FPI (CPF + RE inclus)                |
| Master  | Management   | Méthodes d'anticipation pour la conception de projets | 6 944 €                | FPC + FPI (CPF + RE inclus)                |
|         |  | Ethique et organisations                              | 5 700 €                | FPC avec prise en charge                   |



|        |                                 |   |         |  |
|--------|---------------------------------|---|---------|--|
| Master | Management                      |   | 0 €     | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |
| Master | Gestion des ressources humaines | Ingénierie des R.H. intégré dans une nouvelle mention | 6 000 € | FPC avec prise en charge                   |
|        |                                 |   | 0 €     | FPI sans prise en charge (CPF + RE inclus) |

### UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

| Diplôme | Mention   | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                       |
|---------|---|---|------------------------|--|
| M1-M2   | Entraînement et optimisation de la performance sportive | Physiologie de l'entraînement, l'optimisation de la performance sportive et de la nutrition | 5 000 €                | FPC par dans le cadre de la convention INSEP |
| M1-M2   | Métiers de l'enseignement (MEEF) second degré           | Sport et performance de haut niveau<br>Education physique et sportive                       | 0 €                    | FPI sans prise en charge                     |
| M1-M2   |   |   | 6 000 €                | FPC avec prise en charge                     |



## UFR Géographie, Histoire, Economie et sociétés

| Diplôme | Mention   | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS   |
|---------|---|---|------------------------|--|
| M1      | Toutes les mentions                                     | Tous les parcours   | 4 500 €                | FPC avec prise en charge   |
|         |   |   | <del>500 €</del>       | <del>FPI sans prise en charge (CPF inclus)</del>                       |
| M2      | Toutes les mentions                                     | Tous les parcours   | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF inclus)                                  |
| M2      | Géographie, Aménagement, Environnement et Développement | Espace et milieu : territoires écologiques                            | <del>7 500</del>       | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO |
|         |   |   | 8 000 €                | Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)         |
| M2      | Histoire, Civilisations, Patrimoine                     | Patrimoine Scientifique, Technique, Naturel et Architectural (PSTN-A) | 7 500 €                | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO |
|         |   |   | 8 000 €                | Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)         |
|         | Métiers des Etudes, du Conseil et de l'intervention     | Consultants et Chargés d'Etudes Socio-Economiques                     | 8 000 €                | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO |
|         |   |   |                        | Sauf FPC personnel du secteur public (= tarification générale)         |



|    |   |   |         |   |
|----|---|---|---------|---|
| M2 | Métiers des Etudes, du Conseil et de l'Intervention | Projets Informatiques et Stratégie d'Entreprise | 8 000 € | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO<br><b>Sauf</b> FPC personnel du secteur public (= tarification générale) |
|    |   | Aménagement et Développement Local              | 8 000 € | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO<br><b>Sauf</b> FPC personnel du secteur public (= tarification générale) |
|    | Energie   | Energie, Ecologie, Société                      | 8 000 € | FPC et CP avec prise en charge tiers ou niveau de prise en charge OPCO<br><b>Sauf</b> FPC personnel du secteur public (= tarification générale) |



## UFR Institut Humanités, Sciences et Sociétés

| Diplôme | Mention           | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                      |
|---------|-------------------|---|------------------------|---|
| M2      | Sciences Sociales | Théories et Pratiques de l'Intervention Clinique dans les Organisations | 6 500 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |                   |   | 1 800 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |

## UFR Lettres, Arts, Cinéma

| Diplôme | Mention               | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                   |
|---------|-----------------------|---|------------------------|--------------------------|
| M1      | Lettres et humanités  | Professionnels de l'écrit                               | 6 292 €                | FPC avec prise en charge |
|         |                       |   | 400 €                  | FPI sans prise en charge |
| M2      | Lettres et humanités  | Professionnels de l'écrit                               | 6 292 €                | FPC avec prise en charge |
|         |                       |   | 500 €                  | FPI sans prise en charge |
| M2      | Cinéma et audiovisuel | Audiovisuel, journalisme et communication scientifiques | 6 500 €                | FPC avec prise en charge |
|         |                       |   | 500 €                  | FPI sans prise en charge |
|         |                       | Le Documentaire : Ecritures du Monde Contemporain       | 6 500 €                | FPC avec prise en charge |
|         |                       |   | 2 000 €                | FPI sans prise en charge |



## UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées

| Diplôme | Mention  | Parcours            | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                                      |
|---------|--|---------------------|------------------------|---|
| Licence | Langues étrangères appliquées                        | Tout parcours       | 5 450 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |
| LP      | Métier de la communication : chargé de communication | Rédacteur technique | 6 890 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |
| M1      | Traduction, interprétation                           | Tout parcours       | 4 560 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |
|         | Langues étrangères appliquées                        | Tout parcours       | 4 560 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |
| M2      | Traduction, interprétation                           | Tout parcours       | 8 690 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |
|         | Langues étrangères appliquées                        | Tout parcours       | 8 690 €                | FPC avec prise en charge                    |
|         |  |                     | 1 200 €                | FPI sans prise en charge (CPF et RE inclus) |



| <b>UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale</b> |                |                 |                               |
|---|----------------|-----------------|-------------------------------|
| <b>Diplôme</b>  | <b>Mention</b> | <b>Parcours</b> | <b>Tarifs 2024-2025/année</b> |
|   |                |                 | <b>MOTIFS</b>                 |
| <b>Pas de tarifs spécifiques</b>                        |                |                 |                               |

| <b>UFR Etudes Anglophones</b>    |                |                 |                               |
|----------------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|
| <b>Diplôme</b>                   | <b>Mention</b> | <b>Parcours</b> | <b>Tarifs 2024-2025/année</b> |
|                                  |                |                 | <b>MOTIFS</b>                 |
| <b>Pas de tarifs spécifiques</b> |                |                 |                               |





Annexe 6 – Tarifs Spécifiques IPGP

| UFR Sciences de la terre de l'environnement et des planètes |  |   |                        |                                   |
|---|--|---|------------------------|-----------------------------------|
| Diplôme   | Mention  | Parcours  | Tarifs 2024-2025/année | MOTIFS                            |
| Licence Pro   | Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement                               | Gestion et traitement des déchets                                 | 7 900 €                | FPC suivant NPEC moyen            |
|   | <del>Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement</del>        | <del>Méthodes d'Exploration en Géophysique Appliquée (MEGA)</del> | <del>8 500 €</del>     | <del>FPC suivant NPEC moyen</del> |
| Master 2  | Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement                            | Géophysique appliquée   | 7 800 €                | FPC suivant NPEC moyen            |
| Master M1 ou M2   | Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement / Risques et Environnement | Génie de l'environnement et industrie                             | 8 500 €                | FPC suivant NPEC moyen            |



## Annexe 7 : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

### HORS REFORME VAE - DIPLOMES REFERENCES SUR PLATE-FORME France VAE

Les parcours de validation des acquis de l'expérience concernant une certification qui n'a pas encore intégrée au portail numérique « France VAE » restent régis par les règles de procédure résultant des dispositions en vigueur antérieurement à l'entrée en vigueur du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience. Pour les certifications professionnelles qui ont été/seront intégrées au portail numérique « France VAE », les tarifs seront ceux fixés par le Ministère du Travail dans le cadre de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi et du décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience, ainsi que des décrets et arrêtés à paraître.

| Frais VAE hors droits nationaux (hors doctorat)             |                         |                       |                                      |
|---|-------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Type de financement   | Jury & soutenance       | Option accompagnement | TOTAL PRESTATION AVEC ACCOMPAGNEMENT |
| FPC - Avec prise en charge totale ou partielle              | 1 320 €                 | 2 200 €               | 3 520 €                              |
| FPI - Sans prise en charge hors CPF                         | <del>1100€</del> 1320 € | 1 100 €               | <del>2200€</del> 2420 €              |
| FPI - Mobilisation CPF <b>avec ou sans abondement tiers</b> | 1 320 €                 | 2 200 €               | 3 520 €                              |

| Frais VAE DOCTORALE et VAE Diplômes d'Ingénieurs hors droits nationaux |                   |                           |                                      |
|--|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Type de financement  | Jury & soutenance | Option Accompagnement     | TOTAL PRESTATION AVEC ACCOMPAGNEMENT |
| FPC - Avec prise en charge   | 2 000 €           | 2 500 €                   | 4 500 €                              |
| FPI - Mobilisation CPF <b>avec ou sans abondement</b>                  | 2 000 €           | 2 500 €                   | 4 500 €                              |
| FPI - Sans prise en charge et sans mobilisation CPF                    | 1 320 €           | <del>1500€</del> - 2200 € | <del>2820€</del> - 3520 €            |

| VAE droits nationaux applicables 24/25 (hors réforme VAE)  |                |  |
|--|----------------|--|
| Candidats qui entrent en accompagnement VAE et qui pourra soutenir son dossier en juin ou décembre N+1                         | Droits de base | Droits du diplôme de 24/25 et soutenance possible jusque décembre 25 |
| En cas de non présentation en jurys pour l'année universitaire considérée, soutenance possible en année universitaire suivante | Droits de base | Droits du diplôme de 25/26 et soutenance possible jusque juin 26     |



**Selon conditions du référencement de la région Ile-de-France pour le chéquier VAE**  
**Sous réserve d'une possible évolution des montants**

|  |            |   |            |  |
|--|------------|---|------------|--|
| <b>Prestation VAE avec accompagnement classique</b><br><br>(20 heures)<br><br>CONSEIL REGIONAL Ile-de-France | 800.00 €   | Non pris en charge selon conditions du référencement chéquier unique VAE de la Région Ile-de-France | 800.00 €   | <b>Publics concernés :</b><br>- Demandeur d'emploi sans accompagnement renforcé<br>- Bénéficiaire d'un CSP   |
| <b>Prestation VAE avec accompagnement renforcé</b><br><br>(23 heures)<br><br>CONSEIL REGIONAL Ile-de-France  | 1 200.00 € |   | 1 200.00 € | <b>Publics concernés :</b><br>- Demandeur d'emploi sans certification obtenue en France<br>- Demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)<br>- Demandeur d'emploi illettré, handicapé ou sous-main de justice<br>- Personne en contrat aidé ou bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi ou non sans prise en charge autre |

|  |  |
|--|--|
| <b>Prestation complémentaire d'enseignement en cas de validation partielle par le jury VAE :</b>   | <b>Selon la formule suivante :</b>   |
| Si le candidat n'obtient qu'une validation partielle après le premier passage devant le jury, il peut se voir prescrire le suivi de certaines unités d'enseignement. Celles-ci lui seront facturées au tarif de la formation continue dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle au prorata du nombre d'heures selon les UE prescrites. | $(\text{coût de la formation} / \text{nombre total d'heures de la formation}) \times \text{nombre d'heures par UE prescrites}$ |

|  |  |
|--|--|
| <b>Tarifs spécifiques IUT de Paris Rives de Seine - Partenariat CACEIS</b>   |  |
| <b>Prestation complémentaire d'enseignement collective en cas de validation partielle par le jury VAE dans le cadre du partenariat « CACEIS » (convention de formation CACEIS / salarié / entité) :</b><br><br>- forfait heures d'enseignement en présentiel selon prescription du jury : <b>6700€/stagiaire</b><br><br>- projet de recherches et d'études appliquées (PERA) : <b>630€/stagiaire</b> | VAE « collective » dans le cadre du partenariat CACEIS |



## Annexe 8 : Tarifs de la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et de la Validation des Etudes Supérieures (VES)

| TARIFS 2024/2025 - FORMATION PROFESSIONNELLE - VAPP & VES   |   |
|---|---|
| Modes de financement de la VAPP & VES   | Tarification  |
| Personne dont la formation est à sa charge et s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis (VAPP) ou la Validation des Etudes Supérieures (VES)                              | Frais VAPP / VES : gratuit  |
|   | Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarif FPI  |
| Personne dont la formation est prise en charge tout ou partie par un tiers s'inscrivant à un diplôme dans le cadre d'une Validation d'acquis (VAPP) ou la Validation des Etudes Supérieures (VES) | Frais VAPP / VES : gratuit  |
|   | Inscription : Droits du diplôme national (au moment de l'IA) + tarifs FPC |



### Annexe 9 : Tarifs du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) & DU B

| DAEU / DU / SEE   | Tarifs 24/25                                   | Droits nationaux / Niveau Licence | Profils                                       |
|---|--|-----------------------------------|---|
| DAEU A et B   | 300 €  | Oui                               | FPI   |
|   | 700 €  | Oui                               | FPC   |
|   | 160 €  | Oui                               | Redoublant                                    |
|   | 120 € + tarif CNED en vigueur                  | Oui                               | CNED - FPC                                    |
|   | 120 € (frais CNED à payer directement au CNED) | Oui                               | CNED - FPI                                    |
| DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques | 300 €  | Oui                               | FPI   |
|   | 700 €  | Oui                               | FPC   |
| DAEU A et DU Section des Empêchés                             | 0 €  | NON                               | Etudiants Empêchés & libérés en cours d'année |

### Annexe 10 : Tarifs de l'Université Ouverte

| Type de programmes  | Catégorie/ Volume horaire          | Tarifs tout public 24/25 | Tarifs demandeurs d'emplois 24/25 * | Tarifs étudiants et minima sociaux 24/25 ** | Tarifs Partenaires 24/25 *** | Tarifs personnels Université Paris Cité (hors retraités UPCité)   |
|---|------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---|------------------------------|---|
| Cours et cycles de conférence<br><u>hors cours de langues et Ateliers pratiques (arts, écriture) et activités</u> | Abonnement annuel                  | 285 €                    | 140 €                               | 50 €  | 230 €                        | Gratuit (sur inscription & dans la limite des places disponibles) |
|   | 12h                                | 90 €                     |                                     | 45 €  | 71 €                         |   |
|   | 24h                                | 180 €                    |                                     | 90 €  | 144 €                        |   |
|   | 36h                                | 270 €                    |                                     | 135 €                                       | 216 €                        |   |
| Cours de langues, Ateliers (écriture, dessin)   | 24h                                | 180 €                    |                                     | 90 €  | 144 €                        | 90 €  |
|   | 36h                                | 270 €                    |                                     | 135 €                                       | 216 €                        | 135 €   |
|   | 42h                                | 315 €                    |                                     | 157 €                                       | 252 €                        | 157 €   |
| Conférences en présentiel gratuites (hors cycles)   | 1-2h                               | Gratuit                  |                                     |   |                              |   |
| Activités, conférences en lignes & sorties  | Selon devis du prestataire / musée |                          |                                     |   |                              |   |

\* tarifs demandeurs d'emploi : sur justificatif

\*\* tarifs étudiants (Université Paris Cité et autres universités) et minima sociaux (RSA / AAH / minimum vieillesse / ASI / ADA) : sur justificatif

\*\*\* tarifs partenaires : Donateurs Pariscience, Institut Confucius, ... sur justificatif



## Annexe 11 : Tarifs des enseignements de l'Institut Confucius

| Cours   | Durée                  | Profils  | Tarifs 24/25   |
|---|------------------------|--|----------------|
| Langue : débutant et avancé, compréhension, oral, écrit, chinois des affaires (en présentiel ou en ligne) | 60h sur 30 semaines    | Etudiants (hors UPCité) + demandeur d'emploi + situation de handicap | 330 €          |
|   |                        | Etudiants UPCité   | 50 €           |
|   |                        | Retraités  | 400 €          |
|   |                        | Salariés   | 530 €          |
|   |                        | FPC  | 1 350 €        |
| Cycle de conférences 30h  | 30h sur 15 semaines    | Tarif unique   | 170 €          |
| Cycle de conférences ou ateliers 20h  | 1 cours de 2h par mois |  | 110 €          |
| Cycle de conférences ou ateliers 16h  | 1 cours de 2h par mois |  | 70 €           |
| Conférence unitaire concert   | 2h                     |  | 2€ - 5€ - 10 € |
| Préparation au HSK  | 40h sur 20 semaines    | FPI  | 360 €          |
|   |                        | Demandeur d'emploi + situation de handicap                           | 300 €          |
|   |                        | Etudiants UPCité   | 50 €           |
|   |                        | FPC  | 1 000 €        |
| Peinture, musique, calligraphie   | 60h sur 30 semaines    | FPI + FPC  | 440 €          |
|   |                        | Demandeur d'emploi + situation de handicap                           | 400 €          |
|   | 48h sur 24 semaines    | FPI + FPC  | 350 €          |
|   |                        | Demandeur d'emploi + situation de handicap                           | 300 €          |
| Stage de conversation   | 10h sur 5 jours        | FPI + FPC  | 90 €           |
|   |                        | Retraités  | 70 €           |
|   |                        | Demandeur d'emploi + situation de handicap                           | 55 €           |
| Stage intensif  | 23h sur 5 jours        | FPI + FPC  | 320 €          |
|   |                        | Demandeur d'emploi + situation de handicap                           | 250 €          |
| Pour tous les cours   |                        | Tarif unique pour les personnels UPCité                              | 50 €           |
| Pour tous les cours   |                        | Réduction pour les stagiaires année précédente                       | 10%            |
| Pour tous les cours   |                        | Réduction pour les stagiaires année précédente 2e cours              | 20%            |
| Pour tous les cours   |                        | Réduction pour les stagiaires année précédente 3e cours              | 50%            |
| Pour tous les cours   |                        | Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 2e cours           | 10%            |
| Pour tous les cours   |                        | Réduction pour les stagiaires de l'année en cours 3e cours           | 20%            |



**Annexe 12 : Liste des DU-DIU en Formation Initiale (avec tarification associée) et liste des DU-DIU dérogatoires aux frais de dossier**

**1/ DU FI : les inscrits sont considérés comme relevant de la Formation Initiale et ont un statut FI**

| UFR / Faculté / Service            | Intitulé DU  | Frais de formation 24-25                             | Frais de dossier / frais d'inscription 24-25    |
|------------------------------------|--|--|---|
| AGIR (SH)                          | PAREO (Passeport pour réussir et s'orienter)   | 0 €  | Droits niveau licence                           |
| AGIR (SH)                          | AGIR PRO   | 300 €  | 300 €   |
| IUT de Paris - Rives de Seine (SH) | DU FLaVIC (Français Langue Vivante et Culture)   | 0 €  | 0 €   |
| DEG (SH)                           | Préparation IEJ à l'examen d'entrée au CRFPA (pour le public inscrit en tant qu'étudiant sous régime FI) | 770 € (FPI)<br>385 € (étudiants UPCité ou boursiers) | 250 € OU<br>0 € (étudiants UPCité ou boursiers) |
| SDV (Sciences)                     | DU Magistère européen de génétique   | 0 €  | 0 €   |
| Physique (Sciences)                | DU Magistère de Physique   | 0 €  | 0 €   |
| Pôle FTLV                          | DU B - Préparation à l'entrée dans les licences scientifiques  | 300 € FPI / 700 € FPC                                | Droits niveau licence                           |
| Pôle FTLV (SEE)                    | DU Formation aux Humanités, Lettres et Sciences Humaines   | 0 €  | 0 €   |

**2/ DU dérogatoires (FC ou mixtes FI-FC) concernant les frais de dossier**

Il est demandé un argumentaire concernant la dérogation des 300 € de frais de dossier (vote CA), pour chacune des formations ci-dessous. Les frais de formation sont définis et votés par la composante et Faculté de rattachement.

| UFR / Faculté / Service            | Intitulé DU   | Frais de dossier / Frais d'inscription 24-25 | Argumentation à la dérogation   |
|------------------------------------|---|--|---|
| IUT de Paris - Rives de Seine (SH) | DU Analyste Data Science  | Droits niveau licence                        | L'IUT de Paris - Rives de Seine ne pratique pas les frais de dossier au profit du paiement des droits de base niveau Licence qui sont d'un moindre montant.<br>En effet, les DU accueillent des publics qui peuvent être fragiles financièrement et l'IUT ne souhaite pas ajouter un frein supplémentaire à la formation de ces publics. Par ailleurs, le calcul du coût de la formation tient compte du coût du processus de gestion des candidatures (lesquelles passent par E-candidat). |
| IUT de Paris - Rives de Seine (SH) | DU Consultant fonctionnel ERP   | Droits niveau licence                        |   |
| IUT de Paris - Rives de Seine (SH) | Préparation au diplôme d'état d'assistant de service social (3 <sup>ème</sup> année préparatoire) | Droits niveau licence                        |   |
| IUT de Paris - Rives de Seine (SH) | DU Cybersécurité  | Droits niveau licence                        |   |



|                                |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|
| Médecine (Santé)               | DU Techniques de compensation du handicap visuel  | 0 €   | Inscription prise en charge par la fédération des aveugles et amblyopes de France   |
| Médecine (Santé)               | DIU Echographie Gynécologique et Obstétricale   | 0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA et Camerounais APER               | Etudiants marocains et camerounais dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)  |
| Médecine (Santé)               | DU Gynécologie de l'infertilité et AMP  | 0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA, algérien FAE et Camerounais APER | Etudiants marocains, algériens et camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)                                |
| Médecine (Santé)               | DU International francophone de diététique et nutrition clinique et thérapeutique   | 0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire Camerounais APER                                | Etudiants camerounais dans le cadre de conventions spécifiques (cours captés et mis à disposition)  |
| BIOMED (Sciences)              | DIU Echographie et techniques ultrasonores  | 0 € pour les étudiants sélectionnés du partenaire marocain AMEA                                   | Etudiants marocains dans le cadre d'une convention spécifique (cours captés et mis à disposition)   |
| Médecine (Santé)               | DU Formation des professionnels de santé prise en charge douleur  | 50 € pour les étudiants haïtiens sélectionnés   | Convention de partenariat spécifique avec la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université d'Etat d'Haïti - UEH (cours captés et mis à disposition) |
| Toutes composantes et Facultés | Tous DU-DIU concernant des inscriptions de personnels Université Paris Cité, prises en charge par le service de la Formation & Parcours Professionnels d'Université Paris Cité ou non | 0 €   | Tarifification spécifique appliquée aux inscriptions internes Université Paris Cité   |